

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Le Président

Moroni, le 11.02.2026

DECRET N° 26-031 / PR

Chargeant la Ministre HASSANE ALFEINE YASMINE, de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;

VU le décret N°26-030/PR du 05 février 2026 portant composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECREE :

ARTICLE 1^{er} : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par la Ministre des Transports Maritimes et Aériens, **Madame HASSANE ALFEINE YASMINE**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

